

Bachelier en communication

HELHa Tournai - Écorcherie 16-20 rue de l'Écorcherie 7500 TOURNAI

Tél : +32 (0) 69 89 05 06

Fax : +32 (0) 69 89 05 04

Mail : social.tournai@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE313 Pratique professionnelle: Rapport			
Code	SOCM3B13	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	20 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Laurence CHARON (laurence.charon@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Intervenants : Laurence CHARON, Marie DEBIEVE, Frédéric JANUS, Michel PAQUOT, Isabelle PETERS et Xavier SIMON

Le rapport de stage de bloc 3 est un exercice de synthèse et d'analyse permettant de valoriser les réalisations et acquis d'apprentissage de l'étudiant. Il constitue un outil de communication de son vécu : son efficacité doit être maximale tant en termes de fond que de forme.

Il permet également à l'étudiant de mener une réflexion sur son projet professionnel.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Établir une communication professionnelle**

- 1.1 Maîtriser la langue française écrite et orale requise par les professions visées

Compétence 2 **Interagir avec son milieu professionnel**

- 2.1 Comprendre les concepts, le vocabulaire et les codes professionnels
- 2.2 Connaître et utiliser les techniques inhérentes aux professions visées
- 2.3 Établir et respecter des conventions

Compétence 3 **Inscrire sa pratique dans une réflexion critique, citoyenne et responsable**

- 3.1 Identifier et s'appropriier les valeurs et les règles déontologiques propres à chaque métier de l'information et de la communication
- 3.2 Mesurer les enjeux de ses pratiques professionnelles
- 3.3 Participer à l'évolution de son environnement professionnel
- 3.4 Analyser une situation en tenant compte de son contexte (social, politique, culturel, ...)

Compétence 4 **Mobiliser des savoirs généraux et spécifiques aux domaines de l'information, de la communication, à l'univers des médias et de la culture**

- 4.2 Comprendre le fonctionnement (sociologique, économique, historique, culturel et politique) des domaines de l'information, de la communication, des médias et de la culture
- 4.3 Utiliser des méthodes d'analyse spécifiques aux domaines de l'information, de la culture

Compétence 5 **Informar, sensibiliser et divertir dans les domaines de l'information, de communication, des médias et de la culture**

- 5.1 Recourir à diverses sources d'information, les recouper et synthétiser les contenus

- 5.2 Identifier les publics-cibles et leurs besoins spécifiques
 - 5.3 Sélectionner et vulgariser l'information utile et adaptée au public visé
 - 5.4 Maîtriser les outils de communication oraux, écrits, audiovisuels et interactifs et les codes liés à la communication non-verbale
 - 5.5 Utiliser le langage spécifique du média concerné pour assurer le traitement et la diffusion de l'information
 - 5.6 Utiliser les différentes techniques d'écriture liées à l'information et à la communication
- Compétence 6 **Gérer un projet de communication et d'information dans sa globalité**
- 6.2 Mettre sa créativité au service de ses actions
 - 6.4 Mettre en œuvre des techniques, des procédures et des supports de communication adaptés à un public donné

Acquis d'apprentissage visés

Voiri fiche d'Activité d'Apprentissage ci-jointe.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : SOCM3B14

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

SOCM3B13A Rapport de stage 3 20 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

SOCM3B13A Rapport de stage 3 20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général :

La note de l'activité d'apprentissage constitue la note de l'unité d'enseignement (UE).

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'UE est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

Exceptions après délibération du jury :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans l'activité d'apprentissage de l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'UE.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération de l'activité d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Les formes d'évaluation et les dispositions particulières de l'activité d'apprentissage sont reprises dans la fiche descriptive jointe.

Les modalités d'évaluation et d'examens sont détaillées dans le Règlement spécifique des bacheliers en Communication et Gestion des Ressources Humaines de l'année académique 2023-2024 posté sur ConnectED.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier en communication

HELHa Tournai - Écorcherie 16-20 rue de l'Écorcherie 7500 TOURNAI
Tél : +32 (0) 69 89 05 06 Fax : +32 (0) 69 89 05 04Mail : social.tournai@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Rapport de stage 3			
Code	23_SOCM3B13A	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	20 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Laurence CHARON (laurence.charon@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Intervenants : Laurence CHARON, Frédéric JANUS, Michel PAQUOT, Isabelle PETERS et Xavier SIMON.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Le rapport de stage de bloc 3 est un exercice de synthèse et d'analyse permettant de valoriser les réalisations, compétences et acquis d'apprentissage de l'étudiant. Il constitue un outil de communication de son vécu : son efficacité doit être maximale tant en termes de fond que de forme.

Il permet également à l'étudiant de mener une réflexion sur son projet professionnel et sur les 6 mois de stage réalisés tout au long de ses études.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Le rapport de stage de BLOC 3 reprendra différents éléments de contenu écrit ainsi qu'un contenu multimédia qui sera publié sur le blog de l'étudiant. Le contenu et les modalités d'évaluation du rapport de stage sont remis aux étudiants lors de la séance contact stage organisée avant le démarrage du stage. Toutes les consignes et modalités d'évaluation seront également reprises dans le syllabus "Consignes du rapport de stage" déposé sur la plateforme ConnectED.

Démarches d'apprentissage

Préparation et accompagnement par l'équipe des superviseurs de stage avant et pendant le stage. Une séance contact stage est organisée par l'équipe des superviseurs, avant le démarrage du stage, afin de donner toutes les consignes relatives au rapport de stage et répondre aux questions des étudiants.

Dispositifs d'aide à la réussite

- Avant le démarrage du stage, une séance contact stage est organisée afin d'expliquer aux étudiants les tenants et aboutissants du rapport stage de bloc 3.
- Les étudiants peuvent solliciter les superviseurs de stage afin de discuter de la pertinence de leur rapport de stage lors de la rencontre organisée avant le début du stage.
- A la mi-stage, un retour à l'école est prévu et permet aux étudiants d'adresser leurs questions relatives au rapport de stage à leur superviseur.
- Après l'évaluation du rapport de stage, l'étudiant a la possibilité de rencontrer son superviseur de stage afin de faire le point sur son rapport et voir ce qu'il peut éventuellement améliorer.

Sources et références

- Ouvrages et sites conseillés :
 - o La nouvelle orthographe en pratique, Dominique Dupriez (De Boeck, Bruxelles 2009)
 - o Dictionnaire des pièges et difficultés de la langue française, Jean Girodet, éditions Bordas.
- <http://www.orthographe-recommandee.info/>
<http://www.renouvo.org/>

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Un syllabus "Consignes du rapport de stage" est déposé sur la plateforme ConnectED de l'UE Rapport de stage. Ce syllabus reprend les consignes relatives au rapport de stage. Il sera commenté lors de la séance contact stage organisée avant le démarrage du stage.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Q 2 et Q 3

Rapport de stage (travail de synthèse pour 100 % des points)

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Tvs	100	Tvs	100

Tvs = Travail de synthèse

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Pénalité orthographique : si le rapport de stage (délivrable écrit) comprend plus de 10 fautes d'orthographe, l'unité d'enseignement sera sanctionnée par un ZERO (0/20). Les rapports dont la taille de la police ou dont la grandeur de l'interligne ne permettent pas une lecture aisée ne seront pas évalués et feront donc l'objet d'un ZERO à l'UE. Il en va de même pour les rapports dont les fonds couleur sont trop sombres ou bariolés : ils seront jugés irrecevables et obtiendront également un ZERO à l'UE.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).